

François Serment arpenteur pour
Le Roy Resident de la paroisse
De Pouhaupre Soubsigne
Certifie que Le Sieur de Tuller et Hil Sept Cent
vingt Cinq ala Requete De Damoiselle Marie
Eme venue De son Monsieur Le Chevallier
Dauberville tuteur De ses enfans et mineurs
Demeurant En Brest Estant De present
Dans Ce pais ou l'ame luy espretransporte auec
Lieu Dauberville pour faire la separation
Dune ferme en la Circontance et Dependance
Dont nous auons separee Ceditz quels ensuit
Premierement



Item La prerie Contenant Sept acere et
Demyze vingt perche et moir Doyne nous auons
separee par le ruisseau Dans le Grand Coste
Contient quatre acere et demyze quatre perche
moir et le pety Coste Contient trois acere
quatorze perche moir Dornee Dun Coste a fatotalite
La Grande Riviere et dautre Coste Les eschafers
Dauberville et Dun Boulle le principal et dautre
Boulle Ladame ambreois et la venue Guenoille

Ensuite nous sont transporte Sur la terre
auec champs et qua pres La Chesne fait
nous La tous trouue Contener Soixante
Et tuzze acere dix perche et moir que nous
auons separee Indeu qui est Chalan trente
Cinq acere et demyze Cinq perche et moir Dornee
en fatotalite Dun Coste Le chemin de

Dieppe a fular monts et d'autre Coste
Monsieur Le Marquis Le Teneur ^{estir} d'une
Boult Le Ridaun Le Jeuneurants et aultre
et d'autre boult La petite Riviere a lante a l'ancien
au d'airbe
Toute les quelle seigneur Jay fait a l'act seigneur ordinaire
Des lieu suivant Le boult et Coste qui mon este
Indique le que se pertifie véritable le Jour
et ans que dessus

ffermens

Ce Jour du dix sept des Jours mil Sept cent un
Cinq Jay françois fermens seigneur pour l'ev
et aultre deus qu'attant et requete de la dame
seigneur deus porte et en presence de messeigneurs
et deus de famial Jemeluis François aux auberville
Pour faire la mesure d'une maison herbage balment
que Jay trouve Contey trois acres et trois verges
que Jay separe l'avoir a prendre sur la lingeure
de la grange par dans le bord du d'ancien pot a l'ant
Trois au pied que nous avons mis de la droit aune
et quatre a l'ant vend aune aune qui et marque
Des deux Coste laquelle herbage Contey cinq verges
et demy et resté dans l'autre Coste Cour Jardin
et aultre batimen Jusque au pot de la grange
qui Contey deux acres et une verge et demy
Toute laquelle mesure Jay fait a l'act seigneur
ordinaire des lieu suivant le boult et Coste
qui mon este Indique se present seigneur véritable
Ce Jour et ans que dessus

ffermens

J'ay veu de la Dame pour mon salut po que
La somme de neuf livres six sols huit deniers
don se le tient qu'il e pour et au grand jour

Hermentel

Price importante pour le
D'Amberville